



barchetta Club Italia
P. Iva: 08028740010
www.barchetta.it
info@barchetta.it



MEETING INTERNATIONAL 2025 **4-8 JUIN 2025**

RÈGLEMENT

A – ADHÉSION

1. Le meeting international est réservé aux membres du *barchetta Club Italia* et aux non membres (ci-après **le Membre**) propriétaires d'une Fiat *barchetta*.

Une fois atteint les **85 adhésions**, enregistrées dans l'ordre d'arrivée, les adhésions successives seront insérées dans une « liste d'attente » spéciale qui sera mise à jour selon les éventuelles renonciations.

2. La **participation totale du meeting international** s'élève à € 645 par personne. Le logement en chambre individuelle comprend, de surcroît, un supplément de € 120.
3. Le Membre qui souhaite participer à l'événement doit confirmer son engagement en remplissant le formulaire d'inscription publié à la page www.barchetta.it **jusqu'au 31 mars 2025 au plus tard**. En même temps, dans les mêmes délais le Membre est tenu de verser le montant de € 100 (par véhicule) sur le compte courant IBAN: IT93 D030 6909 6061 0000 0129 542, Banca Intesa Sanpaolo, au nom du *barchetta Club Italia*, 00172 Rome, Italie.

Ce délai **doit impérativement être respecté** sous peine d'exclusion de la liste des participants.

Le montant de € 100 versé au moment de la pré-inscription sera déduit du montant total que le Membre devra solder conformément aux dispositions indiquées au point 5 de ce règlement.

4. En cas de renonciation, le Membre devra aviser le *barchetta Club Italia* **dans le délai péremptoire du 30 avril 2025**, par courrier électronique à info@barchetta.it. Le montant de € 100 de la pré-inscription sera restitué au Membre renonçant, par virement bancaire.
5. Les **participants au meeting international en entier** devront effectuer les paiements suivants au plus tard aux dates indiquées, sous peine d'être exclus de la liste des participants :
 - € 300 au plus tard le 30 avril 2025 ;
 - € 245 au plus tard le 20 mai 2025 ;
 - € 120 éventuels du logement en chambre individuelle au plus tard le 20 mai 2025.
6. **Toute personne souhaitant participer au programme de visites alternatives devra envoyer un e-mail à info@barchetta.it avant le 30 avril 2025, en indiquant les noms des personnes souhaitant participer à ce programme alternatif.**

B – PARTICIPATION

1. Chaque membre est tenu de respecter scrupuleusement les horaires et les emplacements indiqués dans le programme, sauf indication différente de l'Organisation.
2. Toute exigence particulière par rapport au programme indiqué par le *barchetta Club Italia* doit être communiquée rapidement à l'Organisation, qui décidera du besoin réel.
3. Toute initiative personnelle ou variation par rapport au programme officiel non reconnue par l'Organisation est strictement interdite.
4. Le Membre s'engage à suivre scrupuleusement les normes du code de la route italien et libère explicitement le *barchetta Club Italia* de toute responsabilité dérivant de sa conduite ou de sa négligence.